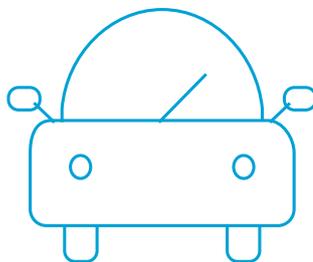


# UNE EXPÉRIMENTATION POUR ACCÉLÉRER LA PRATIQUE DU COVOITURAGE

## ZONES D'ACTIVITÉ TECHNISUD ET LES ESSARTS



## LE COVOITURAGE, UN PILIER DE LA POLITIQUE DU SMTC

Moins de personnes seules dans leur voiture : c'est l'objectif que poursuit le SMTC en développant les transports en commun, mais aussi les mobilités alternatives, au premier rang desquelles le covoiturage. Son essor, en particulier sur les courtes distances telles que les trajets domicile-travail, est d'ailleurs l'une des grandes ambitions du Plan de Déplacements 2030. Pour inciter les voyageurs à adopter cette pratique, le SMTC – à travers la marque M – agit sur plusieurs axes.

### COMMUNICATION : FAIRE CHANGER LES COMPORTEMENTS

Une campagne de promotion du covoiturage a été amorcée à la rentrée, avec comme message central : « covoiturer vous fait économiser ! ». Affichage, réseaux sociaux, relations presse, de nombreux canaux de diffusion ont été utilisés afin de sensibiliser un large public. Dernier temps fort : le stand entièrement dédié au covoiturage du SMTC lors de deux événements récents (la Foire Internationale de Grenoble et le salon Naturissima).

Sur le territoire de la métropole grenobloise aujourd'hui

**63 %** des trajets domicile travail sont effectués en voiture

**1,06** personne par véhicule en moyenne

OBJECTIF **1,4** personne par véhicule en 2030



## LE COVOITURAGE, UN PILIER DE LA POLITIQUE DU SMTC

### SUR LE TERRAIN : PROPOSER DES INFRASTRUCTURES ADAPTÉES

Afin de répondre à ce changement de comportement attendu, le SMTC et ses partenaires développent des infrastructures et des services dédiés :

• **51 parkings et 11 points de prise en charge** réservés au covoiturage sont disponibles sur la métropole grenobloise. Des chiffres en constante augmentation !

• **15 bornes de covoiturage spontané** ont été installées cet été sur le territoire de la métropole et le Parc Naturel du Vercors. Le principe ? Le demandeur de covoiturage se rend à une borne, choisit sa destination qui s'affiche ensuite sur un panneau lumineux. Une place de stationnement est prévue pour permettre aux automobilistes de s'arrêter pour prendre le passager.

• **1 voie de 8 km réservée au covoiturage sur l'A48** (entre le péage de Voreppe et Saint-Égrève) sera expérimentée dès l'été prochain.

### Le SMMAG : une question d'échelle

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, un nouveau syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise verra le jour : le SMMAG. Il regroupera le SMTC, le Grésivaudan, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et Grenoble-Alpes Métropole. Son dimensionnement géographique permettra de penser les mobilités à l'échelle d'un bassin de vie, au-delà des frontières institutionnelles.

Les mobilités partagées, dont le covoiturage, font partie des compétences que le SMMAG aura à piloter.

### NUMÉRIQUE : SE DOTER D'UN OUTIL PERFORMANT

Le **Pass Mobilités**, qui sera déployé progressivement à partir de janvier prochain, réunira sur une même application toutes les solutions de déplacements à l'échelle de l'aire grenobloise. À partir de septembre 2020, le covoiturage sera intégré à cette solution globale, afin d'en développer son usage et de faciliter son interface avec les autres moyens de transport.



# ACCÉLÉRER LA PRATIQUE DU COVOITURAGE CHEZ 5 500 SALARIÉS DU SUD GRENOBLOIS

L'expérimentation, lancée le 2 décembre dernier, s'inscrit en complémentarité des actions déjà menées par le SMTC. Elle vise à inciter les collaborateurs de 2 zones d'activité du sud grenoblois (180 hectares) à covoiturer pour se rendre ou revenir du travail.

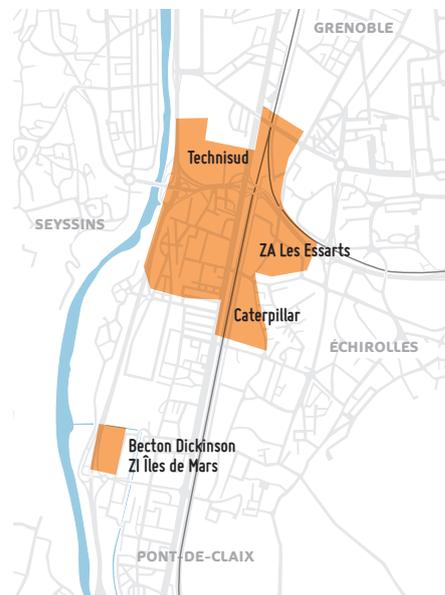
Objectif  
**10 000**  
covoiturages  
à l'issue du test

## UNE ZONE STRATÉGIQUE

Le territoire qui fera l'objet de l'expérimentation englobe les zones d'activité Technisud et des Essarts, ainsi que les entreprises Caterpillar et Becton Dickinson (zone industrielle des Îles de Mars). Il est donc situé sur 3 communes : Grenoble, Échirolles et Pont-de-Claix.

Plusieurs raisons justifient ce périmètre :

- Il connaît des problématiques de saturation automobile en heures de pointe, qui risquent de s'accroître avec le début des travaux de l'A480 ;
- Il regroupe plus de 5 500 salariés évoluant pour la plupart au sein de grandes entreprises, ce qui permet d'atteindre une masse critique satisfaisante pour l'expérimentation ;
- Il n'est que partiellement desservi par les transports en commun ;
- Il comprend des entreprises sensibles à la qualité environnementale et, pour certaines, déjà engagées dans des plans de mobilité labellisés M'Pro.



## M'Pro: le SMTC partenaire des entreprises

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les entreprises de plus de 100 salariés sur un même site doivent mettre en place un Plan De Mobilité (PDM), dont l'objectif est de réduire l'usage de la voiture individuelle en développant les mobilités alternatives. Métromobilité les accompagne dans cette démarche, par le biais du dispositif M'Pro : assistance technique gratuite, aide à l'organisation d'événements mobilité, avantages tarifaires, offres d'essais d'autres mobilités pour les salariés...

## UN FONCTIONNEMENT SIMPLE ET FIABLE

L'expérimentation s'appuie sur une application gratuite, dédiée au covoiturage, développée par Karos, spécialiste du « court-voiturage ». Cette application intègre des fonctionnalités de haut-niveau afin de faciliter notamment la mise en relation.

## UNE SOLUTION PRÉDICTIVE ET SANS COÛTURE

La solution Karos mise d'abord sur la simplicité et l'adaptation aux besoins quotidiens. Grâce à un apprentissage permanent des algorithmes d'intelligence artificielle, la solution Karos permet de prédire les besoins de mobilité des usagers à j + 6.

### Concrètement :

1. Conducteurs et passagers ont la possibilité de créer des trajets entre 5 minutes et 7 jours à l'avance par rapport à l'heure du départ. Ils peuvent également fixer des trajets récurrents.
2. Lorsque l'heure de départ est arrivée, la mise en relation est automatique, en moins de 2 clics.
3. Le passager valide son trajet lorsqu'il monte dans le véhicule, permettant de certifier le covoiturage mais aussi de débloquer certains avantages, (place réservée sur le parking de son lieu de travail...)
4. L'application calcule automatiquement les montants et assure la gestion des flux financiers.

### LES +

- **Une intermodalité encouragée :** Karos conçoit le covoiturage comme une extension du réseau de transports en commun. L'application est ainsi en mesure de proposer des trajets combinant covoiturage et bus, tramway, ...
- **Assistance retour :** l'un des plus grands freins à la pratique du covoiturage courte distance est la crainte de ne pas pouvoir rentrer chez soi. Karos propose donc une garantie retour utilisable une fois par mois, sur un trajet inférieur à 70 km.



### Karos, le covoiturage du quotidien

Créée en 2014, la société Karos est une start-up développant un service dédié au court-voiturage. À ce jour, 1 million de covoitages courte distance ont été réalisés via la solution Karos. Fortement plébiscitée par les utilisateurs comme en témoignent les notes des appstores, elle a été déployée dans de nombreux territoires (région Ile-de-France, département de l'Essonne, Toulouse Métropole...) en partenariat avec des opérateurs de transport ou des entreprises (1000 sites en tout représentant 100 000 collaborateurs).

## DES TRAJETS INDEMNISÉS

Si le covoiturage longue distance est aujourd'hui bien installé dans les habitudes de mobilité, le covoiturage courte distance – ou court-voiturage – reste encore aujourd'hui à développer. Le SMTC a donc choisi de mener des actions proactives, en expérimentant l'attribution d'une **compensation financière aux covoituteurs (passagers et conducteurs)**.

Le barème suivant a été retenu dans le cadre de cette expérimentation :

### 1. Le conducteur :

perçoit 0,10 € par km (avec un minimum de 2 € pour moins de 20 kilomètres) par trajet et par passager, dont 1 € financé par le SMTC.

### 2. Chaque passager :

paie 1€ par trajet quand la distance court-voiturage est égale ou inférieure à 20 km. À partir du 21ème km, chaque passager paie 0,10€ par kilomètre supplémentaire.

**Passager et conducteur voient donc leurs frais de déplacement diminuer et leur pouvoir d'achat augmenter.**

## SIMULATION

### Covoiturage à 2 pour 22 km aller

Le conducteur perçoit **2,20 €**  
1,20 € du passager + 1 € du SMTC

Le passager paie **1,20 €**

### Covoiturage à 3 pour 33 kilomètres aller

Le conducteur perçoit **6,60 €**  
2,30 € de la part de chaque passager + 2 € du SMTC

Les passagers paient **2,30 €** chacun

## COVOITURER : UN MAILLON DE LA CHAÎNE DE MOBILITÉ

### UN PLAN POUR FAIRE CONNAÎTRE ET FIDÉLISER

Un travail de **sensibilisation** a été mené en amont auprès des entreprises concernées. Les dirigeants, comités d'entreprise, collaborateurs liés à la RSE et ressources humaines ont spécifiquement été ciblés car ils constituent de puissants relais de l'expérimentation en interne.

En parallèle les salariés seront informés de l'expérimentation via une **campagne de communication** (affichage, flyer, réseaux sociaux, intranet, newsletter...) et plusieurs animations terrain.

Enfin, après le passage au covoiturage d'un certain nombre de salariés, diverses actions seront mises en œuvre pour **développer encore cette pratique**: mécanismes de jeu de l'application (« gamification »), challenges et défis collectifs, programmes d'ambassadeurs ou de parrainage...

### UN SUIVI PRÉCIS DE L'EXPÉRIMENTATION...

Tout au long de l'expérimentation, plusieurs **indicateurs** seront mis en place et analysés afin d'évaluer son succès: nombre d'inscrits, de covoitureurs réels, d'opportunités proposées aux utilisateurs, de trajets; taux d'intermodalité; répartition des horaires de départ et de retour...

### ... POUR UN DÉVELOPPEMENT ULTÉRIEUR

Leur analyse permettra de poursuivre ou non l'expérience et surtout **de mener une réflexion sur l'élargissement de cette solution à l'ensemble du périmètre de l'aire grenobloise**. L'objectif du SMTG étant de donner une place à part entière au covoiturage dans l'offre globale de mobilité tout en s'inscrivant dans une logique de MaaS (Mobility as a Service, qui renvoie à l'idée d'une plateforme unique pour prévoir, payer et valider tous ses trajets).

Cette expérimentation constitue donc une étape importante dans la lutte contre l'autosolisme sur le territoire. **Pour la première fois, trouver un covoiturage entre son domicile et son travail sera aussi facile que de réserver un VTC, le tout au prix des transports en commun !**

